

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 46 (1996)

Heft: 3: Geschlecht und Staat = Femmes et citoyenneté

Buchbesprechung: Démocratie et représentation. Actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994 [dir. Michèle Riot Sarcey]

Autor: Nahrath, Stéphane

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enfin – et Françoise Gaspard le souligne dans sa préface –, il ne faudrait pas voir dans le titre de cet ouvrage – la démocratie à la «française» – une quelconque affiliation avec celui de Mona Ozouf qui n'a d'autre objectif que de conforter «l'image d'une France sexuellement pacifiée, où les hommes et les femmes, au-delà de leurs désaccords, savent parler d'amour»¹⁵. Catherine Fussinger, *Lausanne*

15 Michelle Perrot, «Une histoire sans affrontements», in *Le débat*, n° 87, nov.–déc. 1995, p. 130–134, cf. p. 134, et Mona Ozouf, *Les Mots des femmes. Essai sur la singularité à la française*, Paris, Gallimard, 1995.

Michèle Riot Sarcey (dir.): **Démocratie et représentation. Actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994**. Paris, Kimé, 1995, 282 p.

Cet ouvrage rassemble treize contributions des participants au colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994 sur la question de la situation des femmes dans la démocratie représentative. Introduit par Michèle Riot-Sarcey, cet ensemble de textes présente une intéressante homogénéité qui, témoignant de la proximité des préoccupations des intervenants, permet de définir et de relier entre elles de manière convaincante et cumulative les différentes dimensions du questionnement de départ somme tout très large (en tous les cas dans son intitulé). Ainsi, si la question du rapport entre démocratie et représentation politique, question abordée à partir du constat d'une prétendue crise de la démocratie représentative dans les pays occidentaux, est dans un premier temps envisagée à la lumière du point de vue de la philosophie politique (et plus particulièrement de la conception que se fait Montesquieu du rapport entre souveraineté et représentation), la chronologie de l'ouvrage (de même que l'organisation chronologique interne des textes eux-mêmes) réorganise très rapidement la discussion sur la démocratie représentative autour du problème plus spécifique de la situation et du rapport des femmes à un tel modèle d'organisation politique.

Dès lors, les notions habituellement abordées par la philosophie politique telles que la souveraineté, la représentation, la citoyenneté, ou encore la notion d'universel, sont ici envisagées et requestionnées à partir de différentes situations relatives à l'histoire de l'insertion et de la participation pour le moins problématique des femmes aux pratiques politiques représentatives. Ce que tentent de reconstituer un certain nombre de ces contributions, ce sont précisément les liens entre les origines philosophiques et les modalités historiques de l'exclusion des femmes de la conception de la souveraineté et de l'universel, c'est-à-dire de la définition de la citoyenneté et donc de la participation au processus de la représentation politique. Une des thèses principales qui sous-tend l'ensemble des contributions consiste à défendre l'idée que l'exclusion des femmes de la participation aux institutions politiques occidentales – exclusion qui n'a été que récemment et très partiellement atténuée par l'obtention du droit de vote et d'éligibilité – n'est en rien une conséquence temporaire et malheureuse de l'histoire de l'émergence de la démocratie représentative, mais se trouve au contraire à son fondement même.

Ainsi, la plupart des contributions rappellent comment la redéfinition «universaliste» et «démocratique» de la souveraineté populaire (selon les principes hérités des conceptions politico-philosophiques des Lumières), de même que celle de la citoyenneté, notions toutes deux profondément refondées au moment de la trans-

formation des sociétés d'Ancien Régime en sociétés démocratiques (censitaires), renvoie en réalité à une conception très restrictive de ces deux notions, conception qui exclut d'emblée toute possibilité de participation de certaines couches de la population (dont les femmes) à la vie publique et surtout politique. En effet, se référant à des théories politiques fondées sur l'illusion philosophique de l'homogénéité du peuple (masculin) républicain, de la partition sexuellement connotée entre le domaine du *privé* (féminin) et celui du *public* (masculin) ainsi que, pour finir, sur l'autonomie de l'Homme ayant (au contraire de la femme) la capacité de s'associer «librement» avec d'autres hommes (jusqu'à «renoncer» par la suite à une part de cette liberté souveraine en la confiant à des représentants), on comprend pourquoi la conception républicaine de la citoyenneté ne peut se construire qu'au travers du processus d'exclusion de tous les éléments hétérogènes à la société politique dominante, c'est-à-dire, en particulier, différents des caractéristiques de la société masculine. Ainsi, comme on l'aura compris, la domination politique des femmes (et son objectivation partielle dans la non-reconnaissance de la légitimité du suffrage féminin) s'inscrit dans l'histoire plus générale des modalités de la domination masculine. Cette dernière est principalement envisagée à partir du rôle de l'une de ses principales médiations qu'est l'institution familiale, plus particulièrement envisagée ici à la lumière de sa contribution à l'institutionnalisation de la division sexuelle entre la sphère privée et le domaine public, ainsi que, par l'intermédiaire du confinement du rôle de la femme en son sein, au contrôle de celle-ci et à la privation de ses droits politiques.

Toutefois, l'intérêt majeur de cet ouvrage ne réside pas dans la simple dénonciation de ce constat historique. Ainsi, se dégage l'idée qu'il ne suffit pas, dans ces conditions et au vu des analyses sur les origines philosophico-politiques de la profonde inégalité entre hommes et femmes dans leur rapport au politique, de se limiter à la simple «réparation» d'une injustice qui serait définitivement corrigée dès lors que l'on aura accordé (même aussi tardivement) aux femmes le droit de suffrage et d'éligibilité. En effet, tirant toutes les conséquences de leurs analyses des fondements philosophiques et politiques de l'exclusion des femmes de la participation au processus représentatif, la plupart des contributions insistent sur la persistance de certains processus de domination (masculine) au-delà de l'égalité politique formelle.

Plusieurs réflexions sont ici amorcées qui toutes renvoient à la question, qui reste pour les participants, et pour ce qui est des démocraties occidentales en tous les cas, encore non résolue, de la relation entre universalité et citoyenneté. Le constat qui est ici dressé est celui de la non-correspondance, et ce malgré l'introduction du suffrage féminin, entre ces deux notions fondatrices des valeurs républicaines. C'est ainsi que, selon Eleni Varikas, les femmes n'accèdent pas à l'égalité des droits au nom, comme on pouvait se l'attendre, du principe d'universalité mais, au contraire, au nom de la spécificité des femmes en tant que groupe «à part» à qui il convient désormais d'accorder une *contrepartie* pour les injustices subies jusqu'ici. On le voit, le principe de la souveraineté «une et indivisible» au nom de laquelle on a pu par le passé priver toute une série de couches sociales des droits politiques n'est aujourd'hui encore absolument pas remis en cause. Ainsi, l'universalité est toujours fondée sur la notion d'homogénéité et se trouve incapable de penser et de gérer la question de l'hétérogénéité historique (sociologique) du corps politique. Cette incapacité de prendre en compte le caractère historiquement hétérogène du «peuple souverain» inquiète d'autant plus les participants au col-

logue d'Albi que les conséquences de cette écriture en faux philosophique n'a évidemment pas que des conséquences symboliques ou secondaires. En effet, outre le fait que la persistance de la définition homogénéisante de la citoyenneté a pour conséquence de permettre de contrôler et de limiter à tout moment l'accès des minorités (étrangers, délinquants, marginaux, immigrés de la deuxième génération, etc.) aux droits politiques, l'intégration des femmes *dans ces conditions* au corps politique, si elle représente l'avènement d'une égalité formelle, ne constitue pas pour autant une égalité de fait: l'entrée formelle des femmes en politique s'étant faite sans bouleversement radical du mode de pensée politique masculin (ou pire, à cette condition là précisément), elle n'a en effet pas pu correspondre à une entrée réelle dans les institutions de représentation politique. Tout se passe donc comme si les femmes possédaient désormais les *droits* politiques sans posséder le *pouvoir* social sans lequel leur efficacité est largement compromise. C'est dès lors toute la logique de fonctionnement préexistante des institutions de représentation que les auteurs invitent ici à repenser sous peine de s'interdire tout espoir de voir se réaliser en pratique l'égalité politique entre les sexes. Comme l'annonce Michèle Riot-Sarcey, les changements à opérer sont importants et ne peuvent être envisagés qu'à condition de repenser radicalement la notion de citoyenneté: «Toute la formation des représentants est à repenser, ce qui suppose un bouleversement complet de l'organisation des partis politiques et *a fortiori* une mise en cause des rapports de pouvoirs en leur sein et du rapport collectif au pouvoir politique. L'idée de liberté est à repenser. Mais cela suppose la critique historique et théorique de la formation du concept, donnée comme modèle de vérité. Lui restituer sa vocation universelle suppose, entre autres, un apprentissage différent du devenir citoyen, hors des normes communautaires réglées en fonction des besoins d'une nation construite sur des intérêts particuliers. La représentation politique au sein d'un système démocratique ne peut se renouveler qu'à condition de rompre avec le mythe de la souveraineté une et indivisible. Le corps politique doit cesser de filer la métaphore, l'ensemble est composé d'individus multiples à qui doit être restituée la part du souverain qui lui appartient (p.141)».

La question des enjeux que représentent les revendications «féministes» contemporaines, plus particulièrement sous la forme de la revendication de la *parité* hommes/femmes dans les instances de représentation politique est envisagée à plusieurs reprises par un certain nombre de participants. Tous sont unanimes à signaler le danger que comporte une telle revendication en ce qu'elle constituerait une sorte de légitimation du caractère spécifique, «à part», de la citoyenneté féminine et par-là contribuerait à renforcer, certes involontairement, la conception dominante (et masculine) de la citoyenneté «homogène», puisque, dans ce cas, ce sont les femmes elles-mêmes qui en quelque sorte se chargeraient de revendiquer leur exclusion de l'«universel», et ceci, en renonçant à fonder leurs droits politiques sur le principe de leur appartenance naturelle à une citoyenneté hétérogène, de même qu'en s'inscrivant dans une logique de revendication, aléatoire, de la reconnaissance, par les détenteurs (masculins) du monopole de l'«universel», de la nécessité de l'octroi (ici au sens plein) d'une «contrepartie». Il y a fort à parier qu'une telle citoyenneté «en tant que femmes» ne serait toujours qu'une citoyenneté de seconde zone, quand elle ne serait pas l'occasion de nouvelles modalités d'exclusion «en tant que femmes». Ainsi, pour les auteurs, la stratégie la plus rationnelle dans l'optique d'une amélioration sensible de la situation des femmes dans le cadre des démocraties représentatives passe par la revendication de la

redéfinition d'une citoyenneté, hétérogène mais unique fondée sur la complémentarité, plutôt que par celle d'une citoyenneté féminine parallèle fondée sur la différence et la spécificité.

Bien que centré très majoritairement autour de la problématique de l'accès des femmes à la représentation politique, l'esprit général de cet ouvrage est au «détachement» de la question des femmes en démocratie du registre plus spécifiquement «féministe», pour l'inscrire dans la question plus large de la production, du traitement et de la représentation (avant tout politique) des minorités dans les sociétés démocratiques occidentales (du XVII^e à nos jours).

La principale réserve que l'on pourrait faire face à un tel ouvrage concerne le type de matériau empirique qui est utilisé à l'appui des thèses et réflexions engagées. Ainsi, presque exclusivement fondés sur un matériau de seconde main constitué essentiellement de textes de philosophie ou de théorie politiques (Montesquieu, Rousseau, Tocqueville, Kant, Carl Schmitt, ainsi que quelques contemporains), les textes de cet ouvrage souffrent singulièrement (à quelques exceptions près traitant de situations historiques spécifiques) de l'absence de perspectives et d'exemplifications historiques et anthropologiques (fussent-elles de seconde main). Cette faiblesse d'ancrages empiriques a pour conséquence de préteriter la crédibilité générale des propos. En effet, de manière générale les femmes «présentes» tout au long du livre sont une fois de plus «parlées» par des textes, des documents, des discours majoritairement masculins. Même si l'on ne peut qu'accorder aux auteurs que ce constat n'est précisément rien d'autre que le résultat (c'est-à-dire également une bonne illustration) de la réalité d'un rapport de force historique entre hommes et femmes au cours duquel l'histoire (des femmes) a été écrite par les hommes, on peut toutefois se demander si ce recours presque univoque à ce type de sources (au détriment de l'analyse historique des pratiques) n'a pas pour conséquence de produire une image largement indirecte, et pour tout dire un peu «déréalisée», de la situation des femmes dans les démocraties représentatives occidentales.

Stéphane Nahrath, Lausanne

Marianne Delfosse: Emilie Kempin-Spyri (1853–1901). Das Wirken der ersten Schweizer Juristin. Unter besonderer Berücksichtigung ihres Einsatzes für die Rechte der Frau im schweizerischen und deutschen Privatrecht. Zürich, Schulthess, 1994, 262 S. (Zürcher Studien zur Rechtsgeschichte 26).

Es ist das Verdienst der Arbeit, dass Emilie Kempin-Spyri nicht nur in ihrem lebenslangen und zermürbenden Kampf um das Recht einer studierten Frau, ihren Beruf auch auszuüben, dargestellt wird, sondern dass dieser Kampf auch inhaltlich, das heisst bezogen auf ihre berufliche Tätigkeit, untersucht wird. So widmet Delfosse den zentralen Teil ihrer Arbeit, die als rechtsgeschichtliche Dissertation entstanden ist, der juristischen Arbeit Kempin-Spyris im Zusammenhang mit der im Gang befindlichen nationalen Zivilgesetzgebung bzw. Privatrechtskodifikation in der Schweiz und in Deutschland.

Einführend befasst sich Delfosse mit dem biographischen Rahmen des Lebens der ersten Juristin der Schweiz. Sie nimmt dort implizit Bezug auf den gegenwärtigen Umgang mit deren Schicksal, bei dem die Behinderungen und Zerstörungen, die 'die Verhältnisse' an dieser Frau angerichtet haben, im Zentrum stehen. Die unvoreingenommene Präsentation des Materials, das bis anhin zu dieser Frau und ihrer Tätigkeit überhaupt zur Verfügung steht, vermittelt den bisher besten Zu-